

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE ORPC DU DISTRICT DE LAVAU-ORON

Procès-verbal de la séance du 11 mai 2023 à 20h. A la salle de conférence – Caserne SDIS Oron-Jorat

Présidence : M. Christophe Rebetez

1. Appel

Le Président ouvre la séance à 20h, et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers et aux Membres du Comité de direction dans les locaux du SDIS Oron-Jorat.

Nombres de délégué(e)s du pouvoir législatif présents : 13 délégué(e)s (62 voix).

Communes	Prénom, Nom	Nombre
Belmont-sur-Lausanne	Claudine Gygi	4
Chexbres	Philippe Biavati	3
Forel (Lx)	Raynald Cordey	3
Jorat-Mézières	Andréa Carbonara	3
Lutry	Philippe Sandoz	11
Maracon	Daniel Jungen	1
Montpreveyres	André Kolly	1
Oron	Pierre-Vincent Baechler	6
Puidoux	Raphaël Durgniat	3
Pully	Gérald Cuche	19
Rivaz	Christophe Higy	1
Savigny	Ralph Brühlmann	4
Servion	Hermann Olivetta	3

Nombres de délégué(e)s de l'exécutif présents : 10 délégué(e)s (10 voix).

Communes	Prénom, Nom	Nombre
Belmont-sur-Lausane	Philippe Michelet	1
Chexbres	Jean-François Chevalley	1

Forel (Lx)	Roger Cordey	1
Jorat-Mézières	Sonia Hugentobler	1
Lutry	Alain Amy	1
Maracon	Nicolas Fosserat	1
Montpreveyres	Carol Gachet	1
Paudex	Jean-François Spring	1
Savigny	Jean-Claude RoCHAT	1
Servion	Olivier Oberson	1

Egalement présent : M. Patrick Favre, Cdt ORPC

Excusés :

Nombres de délégués du pouvoir législatif excusés ou absents :

Communes	Prénom, Nom	Nombre
Bourg-en-Lavaux	Marc-Henri Duboux	6
Paudex	Luc Viand	2
Saint-Saphorin (Lx)	Eric Fasquel	1

Excusés :

Nombres de délégué(e)s du pouvoir exécutif excusés ou absents :

Communes	Prénom, Nom	Nombre
Bourg-en-Lavaux	Jean-Paul Demierre	1
Puidoux	Jean-Rémy Chevalley	1
Pully	Lydia Masméjan	1
Rivaz	Jean-François Pugin	1
Saint-Saphorin (Lx)	Mauro Contardo	1

CODIR : M. Claude Küng

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Président met l'ordre du jour en discussion.
La parole n'est pas demandée.

Sans remarque, l'ordre du jour est **accepté** à l'unanimité.

3. Assermentations

Le Président indique qu'il faut assermenter plusieurs délégué(e)s.

A la demande du Président, l'assemblée se lève.

Il donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi et procède à l'appel des délégué-e-s des communes.

A l'appel de son nom, chaque délégué solennise la promesse.

Sont assermenté-e-s :

- Monique Ryf Oron
- Christophe Higy Rivaz
- Philippe Sandoz Lutry

Le Président les remercie et en vertu de la loi les déclare installés en qualité de membres du Conseil intercommunal de l'association intercommunale ORPC du district de Lavaux-Oron pour le reste de la législature 2021-2026

4. Acceptation du procès-verbal du 12 octobre 2022

Le Président soumet le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2022, qui a été envoyé en même temps que la convocation pour cette séance, par courriel.

Il demande également s'il y a des remarques sur le procès-verbal.

Le Président constate qu'il n'y a pas de remarque, il remercie son auteure et propose de passer au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

5. Communications du Bureau du Conseil

Le Président informe que le bureau s'est réuni le 28 mars dernier, afin d'établir l'ordre du jour pour ce soir et partager les macaronis du chalet concoctés par lui-même.

6. Communications du Comité de direction

Le Président du Comité de direction, M. Jean-Marc Chevallaz fait les communications suivantes :

Ressources humaines :

Les 2 personnes engagées début octobre 2022 (chef opérations et remplaçant du commandant) ont terminé leur période d'essai. Ils se sont parfaitement intégrés au personnel en place et remplissent à la totale satisfaction les attentes de l'employeur.

Projet TETRIS :

Pour rappel, le projet TETRIS présentait deux variantes soit 1) Ligne de commandement unique (LCU) propose d'unifier les différentes entités constituant la protection civile du canton de Vaud en une seule entité, disposant d'une nouvelle gouvernance et d'une nouvelle structure, unifiées, autrement dit cantonalisation de la PCi et 2) Organisations régionales (ORPC) qui propose de maintenir les structures intercommunales et les principes de fonctionnement actuels mais de diminuer le nombre de structures, en passant de 10 à 4.

L'Assemblée des présidents de Codir a proposé une variante supplémentaire appelée Synergie renforcée. Il s'agit de maintenir une structure proche de la variante LCU en cas de mobilisation générale, via un arrêté du Conseil d'Etat et de maintenir une structure proche de la gouvernance actuelle pour l'instruction et les engagements. La création de bataillons régionaux permet de maintenir le socle des prestations de base. Le principal avantage de cette variante tient dans le moindre changement législatif et financier apporté, sans dissolution des ORPC. Cette variante nécessite toutefois une coordination renforcée entre les ORPC et entre les professionnels de la Protection civile vaudoise. Elle s'appuie sur la bonne collaboration et le soutien des ORPC entre elles.

Le Président demande si les objectifs retenus peuvent avoir un impact sur les finances.

M. Jean-Marc Chevallaz, Président du CODIR :

Informe qu'il n'y a pas d'impact financier, c'est un transfert de prestations internes.

7. Communication du Commandant

Le Commandant de l'ORPC Lavaux-Oron, M. Patrick Favre fait part des informations suivantes :

En 2022 :

Cours de répétitions : La compagnie 3 a effectué son service courant novembre 2022, 140 personnes ont suivi de l'instruction de base.

En décembre, nous avons recentré notre départ en intervention, et occupons désormais des locaux à Forel. Cette caserne réunit désormais toutes nos premières forces d'intervention à un seul endroit.

En 2023 :

Une semaine entière de formation pour le personnel FIR (Formation d'intervention régionale) s'est déroulée en avril. Nous avons exercé le personnel dans des tunnels d'intervention pour des découpages lourds, installation d'étais, déplacements des charges extrêmes ont fait partie, par exemple, de cet exercice.

Le sauvetage de personnes ou enfants a été pratiquée durant une journée BLS-AED (massage cardiaque).

En fin de semaine nous avons collaboré avec le TES (Train d'extinction et de sauvetage) des CFF permettant se coordonner en cas d'événement commun.

Fin avril, la Compagnie 2 a débuté en premier leurs cours regroupant les formations prévues, régulation de la circulation, gestion des groupes électrogènes et éclairage, et contrôles des abris chez les particuliers comme principales missions.

8. Préavis n° 01-2023 – Comptes 2022

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission de gestion.

M. Gérald Cuche, Rapporteur de la commission de gestion, donne lecture du texte suivant :

« Il n'est pas dans mon intention de procéder à une lecture du rapport, celui-ci vous ayant été remis par voie électronique dans les délais prescrits.

1. Le rapport sur l'auditeur des comptes la société BDO Visura mentionnent que je cite : Les états financiers relèvent de la responsabilité du comité de direction alors que notre responsabilité (BDO Visura), consiste à émettre un rapport sur ces comptes sur la base de notre examen succinct. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de l'organisation et des procédures analytiques appliqués aux données financières. En conclusion, l'auditeur rapporte qu'il n'a pas relevé de fait qui laissent à penser que les comptes de l'association ne sont pas conformes à la loi sur les communes ainsi qu'au règlement cantonal sur la comptabilité des communes.
2. En ce qui concerne, le point 4 de notre rapport : Electricité des bureaux et abri. Nous souhaitons que pour des raisons de conformité, ses coûts soient imputés dans l'exercice comptable concerné.

Je vous remercie de votre attention et pour toute question complémentaire, je vous laisse le soin de les adresser directement au Président du CODIR ou au Commandant de l'ORPC. De même, je laisse le soin au Président du C.I. d'entamer la procédure de vote pour l'acceptation ou le refus des comptes, tels qu'ils vous sont présentés.

Le Président remercie la commission qui a œuvré à ce rapport et donne lecture des conclusions du rapport de gestion et ouvre la discussion.

M. Jean-Marc Chevallaz, Président CODIR :

Relève que la provision pour l'électricité est un montant faible, mais il a pris bonne note de la demande de la commission.

Le Président constate que la parole n'est pas demandée. Il clôt ce point de l'ordre du jour et passe au vote.

**Le préavis n° 01-2023 – Comptes 2022
est accepté à l'unanimité.**

9. Préavis n° 02-2023 – Rapport de gestion 2022

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission de gestion.

M. Gérald Cuche, Rapporteur de la commission de gestion, donne lecture du texte suivant :

« Je ne veux pas me répéter, mais vous confirme que je ne procéderai pas à la lecture du rapport. 2 points toutefois à relever.

1. Nous osons espérer que le fait de devoir faire plus avec moins, la protection civile en particulier l'ORPC du district Lavaux-Oron, pourra effectuer ses missions aux services de la population. Sans que certains domaines d'activités importants ne soient impactés.
2. Au vu de ce qui précède, il serait souhaitable que notre ORPC Lavaux Oron, puisse être intégrée dès le début, dans le cadre de la réflexion d'objectifs cantonaux. Ayant pour cadre notre district, et ne plus devoir intervenir dans l'urgence pour palier à certains manquements, ce d'autant plus avec un nombre de miliciens fortement réduit.

Je vous remercie de votre attention et pour toute question complémentaire, je vous laisse le soin de les adresser directement au Président du CODIR ou au Commandant de l'ORPC. De même, je laisse le soin au Président du C.I. d'entamer la procédure de vote pour l'acceptation ou le refus du rapport de gestion, tels qu'ils vous sont présentés. »

Le Président remercie la commission qui a œuvré à ce rapport et donne lecture des conclusions du rapport de gestion et ouvre la discussion.

M. Jean-Marc Chevallaz, Président CODIR :

A pris également note de cette remarque, mais il y a des divergences de vue avec le MCME sur la manière de faire.

Le Président constate que la parole n'est pas demandée. Il clôt ce point de l'ordre du jour et passe au vote.

**Le préavis n° 02-2023 – Rapport de gestion 2022
est accepté à l'unanimité.**

12. Divers et Propositions individuelles

Le Président ouvre la discussion

M. Jean-François Chevalley, délégué de la commune de Chexbres :

Il remercie d'avoir pris note des délais afin d'avoir des montants justes pour les comptes des communes.

M. Daniel Métraux, membre du CODIR :

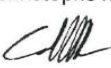
Au nom du CODIR, il remercie M. Jean-Marc Chevallaz pour son investissement et d'avoir débattu son point de vue au niveau cantonal.

Mme Anne-Cécile Uldry, membre du CODIR :

Annonce qu'à l'issue de cette séance, la commune d'Oron invite l'assemblée à partager un apéritif.

Au nom du bureau, Le Président remercie la Commune d'Oron pour la mise à disposition de la salle. Il rappelle que la prochaine assemblée aura lieu le 12 octobre 2023 à Chexbres. Il souhaite à toutes et tous une bonne soirée.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h25.

Le Président		La Secrétaire
Christophe Reber		Lorraine Bard
		

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers
- Aux Membres du Comité directeur
- A la Préfecture
- A la Bourse d'Oron, Madame Ariane Jordan
- Au Commandant